Nations Unies S/PV.8717



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8717e séance
Mardi 11 février 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Goffin	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mabhongo
	Allemagne	M. Schulz
	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

20-03421 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite le Président de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Mahmoud Abbas, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à son siège à la table du Conseil.

M. Mahmoud Abbas, Président de l'État observateur de Palestine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

M. Guterres (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose saluer S. E. M. Mahmoud Abbas de l'État de Palestine, ainsi que les membres de sa délégation.

C'est avec beaucoup de préoccupation que je prends la parole aujourd'hui alors que nous observons des tensions et une instabilité accrues partout dans le monde, en particulier au Moyen-Orient. Les tensions et les risques dans le Golfe ont atteint des niveaux alarmants. Et après avoir vu des évolutions prometteuses l'année dernière, nous observons aujourd'hui une intensification dangereuse des conflits au Yémen, en Syrie et même en Libye. Cette situation explosive ne fait que souligner la nécessité d'une solution politique au conflit israélo-palestinien, qui dure depuis trop longtemps et qui demeure essentiel pour une paix durable au Moyen-Orient.

Je réaffirme mon engagement personnel sans réserve et la détermination de l'ONU à soutenir les efforts déployés par les parties pour parvenir à une solution prévoyant deux États.

Comme je l'ai affirmé récemment, la position des Nations Unies à cet égard a été définie, au fil des ans, par les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, que le Secrétariat est tenu d'appliquer.

L'ONU reste déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit sur la base de ses résolutions pertinentes, du droit international et des accords bilatéraux, ainsi qu'à concrétiser la vision des deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967.

L'heure est au dialogue, à la réconciliation et à la raison. J'engage instamment les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de la volonté nécessaire pour promouvoir l'objectif d'une paix juste et durable, que la communauté internationale se doit d'appuyer.

Que tous soient assurés de l'engagement total des Nations Unies en faveur d'une paix juste et globale entre Palestiniens et Israéliens, sur la base de notre cadre multilatéral commun établi par les résolutions des Nations Unies et le droit international.

Mon représentant personnel et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, est ici pour présenter un exposé au Conseil.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Le 28 janvier, les États-Unis ont présenté leur vision pour une paix entre Israéliens et Palestiniens, qu'ils ont proposée comme base de négociations entre les parties.

Le Gouvernement palestinien a rejeté cette proposition. La Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique ont également publié des

déclarations rejetant cette proposition, affirmant qu'elle ne répondait pas aux droits et aux aspirations minimums du peuple palestinien. Le Haut Représentant de l'Union européenne a indiqué que la proposition s'écarte des « paramètres convenus au niveau international ». Plusieurs États membres de l'Union africaine ont également rejeté la proposition lors de leur dernier sommet.

De leur côté, de hauts responsables du Gouvernement israélien se sont félicités de la proposition, affirmant qu'ils seraient disposés à s'en servir comme base de négociations directes. Certains États Membres ont exprimé l'espoir que l'annonce de cette vision serait une occasion de ramener les parties à la table des négociations en vue de promouvoir la solution des deux États.

La position de l'ONU sur cette question est définie par les résolutions pertinentes des Nations Unies, le droit international et les accords bilatéraux.

Dans les jours qui ont suivi l'annonce de cette proposition, nous avons malheureusement observé quelques incidents sporadiques violents partout en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza et dans ses alentours. Une nouvelle escalade ou de nouvelles provocations constitueraient une évolution préoccupante de la situation, pourraient compliquer la situation sur le terrain et ne profiteraient qu'à ceux qui cherchent à radicaliser la population et à saper les efforts visant à parvenir à la paix. Aujourd'hui, tous doivent faire preuve de retenue et condamner clairement et sans équivoque la violence partout où elle se produit.

Après la publication de la proposition américaine, de hauts responsables israéliens ont émis le vœu d'annexer unilatéralement de grandes parties de la Cisjordanie, notamment toutes les colonies israéliennes et la vallée du Jourdain. Les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient créer un comité mixte avec Israël pour produire une version plus détaillée des cartes conceptuelles incluses dans la proposition ce qui, à son tour, leur permettrait de reconnaître une décision israélienne d'appliquer ses lois dans des zones définies de Cisjordanie.

Le Secrétaire général s'est toujours prononcé contre les mesures unilatérales et les projets d'annexion. De telles mesures, y compris l'annexion éventuelle de territoires en Cisjordanie ou des mesures similaires, auraient une incidence dévastatrice sur la perspective d'une solution prévoyant deux États. Elles fermeraient la porte à des négociations, auraient des répercussions négatives dans toute la région, et compromettraient gravement les possibilités de normalisation et de paix régionale.

Tout comme des mesures unilatérales ne règleront pas le conflit, ceux qui rejettent cette proposition ne doivent pas recourir à la violence. Ce serait la pire réponse possible en ce moment délicat. En fait, ce dont on a besoin aujourd'hui, c'est d'un leadership politique et d'une réflexion sérieuse sur ce qui doit être fait pour ramener les parties à la table des négociations.

J'espère que le Conseil se joindra à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une solution négociée au conflit et d'un engagement constructif entre les parties. L'ONU appuie depuis toujours la solution des deux États au conflit palestino-israélien, sur la base de ses résolutions, du droit international et des accords antérieurs.

Mais aujourd'hui se contenter de réaffirmer nos positions ne suffit pas. Le moment est venu d'entendre des propositions sur la façon de promouvoir le processus et de revenir à un cadre de médiation mutuellement convenu qui garantisse que des négociations constructives puissent reprendre.

Il est, certes, difficile d'envisager un accord global entre les parties dans les circonstances actuelles, mais je voudrais souligner avec force qu'il nous faut éviter de continuer à pérenniser le statu quo. Poursuivre sur la trajectoire actuelle, décrite dans le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient de 2016 (voir S/2016/595), ne ferait qu'éloigner les Palestiniens et les Israéliens encore plus les uns des autres, enraciner l'occupation et mettre en péril la viabilité future de la solution des deux États.

L'ONU reste résolument déterminée à œuvrer avec les Israéliens et les Palestiniens, et avec nos partenaires internationaux et régionaux, pour réaliser l'objectif d'une paix durable et juste.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué, on ne peut atteindre cet objectif qu'en concrétisant la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Il n'y a d'autre voie autre que les négociations pour atteindre cet objectif. Il n'y a d'autre cadre que celui dont Israël et les Palestiniens auront convenu ensemble, un cadre basé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, le droit international et les accords bilatéraux. En l'absence d'une voie crédible pour une reprise des

négociations, nous sommes tous confrontés à un risque accru de violence, une violence qui entraînera les deux peuples et la région dans une escalade sans fin.

Le Président : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président Abbas.

Le Président Abbas (*parle en arabe*) : Je suis venu au Conseil de sécurité au nom de 13 millions de Palestiniens pour demander une paix juste et rien de plus. Je suis venu ici aujourd'hui pour réaffirmer la position palestinienne, à savoir le rejet de l'accord israélo-américain. Notre position est étayée par les résultats des réunions tenues par la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union africaine, qui ont toutes conclu que l'accord doit être rejeté dans son intégralité, et par les déclarations publiées par l'Union européenne, la Russie, la Chine, le Japon et d'autres pays du monde entier. Je voudrais citer en particulier les déclarations du Secrétaire général, qui a réaffirmé les mandats internationaux et les résolutions pertinentes de légitimité internationale.

Cet accord a été rejeté par de nombreux acteurs à cause de ses positions unilatérales et parce qu'il constitue une violation flagrante de la légitimité internationale et de l'Initiative de paix arabe. Il annule la légitimité des droits des Palestiniens à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans leur propre État. Il légitime l'illégalité, les colonies de peuplement et la confiscation et l'annexion de territoires palestiniens. Je réaffirme que cet accord, en tout ou en partie, ne saurait être considéré comme une référence internationale pour les négociations.

Cet accord est un arrangement israélo-américain proactif qui vise à liquider la question palestinienne. Nous l'avons rejeté car il annule la souveraineté palestinienne sur Jérusalem-Est. Cela est suffisant pour que nous le rejetions. L'accord confine notre population et notre patrie à des agglomérations fragmentées et ne laisse aux Palestiniens aucun contrôle sur leurs espaces terrestre, aérien et maritime. Il mettrait fin à la question des réfugiés palestiniens. Il anéantirait certainement toutes les bases du processus de paix. Il est synonyme de rejet de tous les accords signés sur la base de la création de deux États le long des frontières de 1967. Cet accord ne va pas instaurer la paix et la stabilité dans la région, et par conséquent, nous ne l'accepterons pas. Nous nous opposerons à sa mise en œuvre sur le terrain.

J'ai sous les yeux un résumé du projet qui nous a été présenté. La carte montre l'État qu'ils veulent nous donner. On dirait un gruyère. Quel membre du Conseil accepterait un tel État? Cet accord dicte ses propres conditions et l'enracinement de l'occupation, l'annexion par la force militaire et le renforcement du régime obsolète d'apartheid, qui est maintenant revenu en Palestine. L'accord récompense l'occupation au lieu de demander des comptes à Israël pour tous les crimes qu'il a perpétrés pendant des décennies contre notre peuple et notre patrie.

À cet égard, je tiens à remercier les pays, les organisations internationales et régionales, les parlements et les membres du Conseil de sécurité qui nous aident à défendre le consensus international basé sur la légitimité internationale et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous remercions aussi les Israéliens – oui, les Israéliens – qui ont également rejeté cet accord de différentes façons, et ceux qui nous ont défendus dans la Chambre des représentants et au Sénat des États-Unis. Nous remercions aussi les organisations et les personnes libres aux États-Unis qui ont rejeté cet accord. Nous nous félicitons de leur engagement et de leur position en faveur de la paix et de la défense de la légitimité internationale.

Quelque 300 officiers israéliens ont rejeté l'accord figurant dans ce document – 300 officiers israéliens qui ont combattu pour leur pays et qui confirment maintenant qu'ils luttent pour ce qui est juste. Nous saluons aussi les manifestants israéliens qui sont descendus dans les rues de Tel-Aviv pour rejeter cet accord. J'ai devant moi une lettre signée par 107 membres du Congrès des États-Unis et une autre lettre signée par 12 membres du Sénat des États-Unis, dont certains sont candidats à la présidence. Ils rejettent tous cet accord.

Nous saluons les peuples palestinien, arabe et musulman et tous ceux qui luttent pour la paix dans le monde entier et qui sont descendus dans les rues par milliers et par centaines de milliers, en Cisjordanie et à Gaza. Malgré les températures glaciales, ils descendent dans la rue par centaines de milliers pour dire « non » à cet accord. Certains disent que c'est un accord juste et que seuls Abou Mazen et deux ou trois de ses partisans le rejettent, mais ce n'est pas le cas. Des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour dire « non » à cet accord. Des dizaines de milliers de personnes dans le monde entier disent « non » à cet accord.

Certains insistent en disant que cet accord est juste. Il ne l'est pas. Je suis venu au Conseil de sécurité aujourd'hui pour dire que la paix entre les deux peuples, les Israéliens et les Palestiniens, reste possible et réalisable. Je suis venu ici pour établir un partenariat international, en vue de réaliser une paix juste, globale et durable. Nous restons attachés à cette paix en tant que choix stratégique. Cet accord n'est pas un partenariat international. Il a émané d'un seul État, appuyé par un autre État, pour être imposé au monde entier et à la légitimité internationale, qui est représentée par des centaines de résolutions de l'ONU et des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité. Nous rejetons cet accord.

Je me demande pourquoi existe une telle détermination à rédiger ce plan américano-israélien dans l'isolement, étant donné que nous dialoguons avec le Gouvernement des États-Unis depuis 2017 et que nous avons abordé toutes les questions relatives au statut final. Le Président Trump et moi-même avons eu une longue conversation. Nous avons mentionné de nombreuses fois la légitimité internationale et la vision de la solution des deux États, et il était d'accord avec moi et m'a dit qu'il l'annoncerait. Nous avons également parlé des frontières de 1967, de Jérusalem, de la sécurité et d'autres questions, que nous avons abordées à Oslo. J'étais heureux d'aborder ces questions avec lui à ce moment-là.

Cependant, j'ai été surpris par la suite lorsque le bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Washington a été fermé et qu'ils ont reconnu Jérusalem en tant que capitale d'Israël. Comment est-ce possible? Il a transféré son ambassade, et il a appelé d'autres pays à faire de même. En outre, il a arrêté de nous envoyer de l'aide, dont le montant s'élevait à 840 millions de dollars. Il a également cessé tout appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je ne sais pas qui lui a donné ces odieux conseils. Je sais que le Président Trump n'est pas comme ça. Le Président Trump que j'ai rencontré n'est pas comme ça. Je ne sais pas d'où lui vient ce comportement.

Je souhaite rappeler devant le Conseil de sécurité que nous avons organisé la Conférence de Madrid, les négociations de Washington, la Conférence d'Annapolis et négocié les Accords d'Oslo sur la base des résolutions constitutives de la légitimité internationale, qui appelaient à négocier sur toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem. Nous devons négocier au sujet de Jérusalem. Nous ne pouvons décréter que Jérusalem sera offerte à l'État d'Israël. Non, Jérusalem est une terre occupée. Qui a le droit d'en faire cadeau à un État plutôt qu'un autre? Nous en appelons au Conseil de sécurité aujourd'hui, qui jouit de la plus forte légitimité au monde, et nous sommes attachés à toutes les résolutions du Conseil.

Nous sommes également déterminés à mettre en œuvre tous les accords conclus avec Israël. Nous nous comportons de façon responsable, et c'est pourquoi le monde nous respecte. Quelque 140 pays ont reconnu l'État de Palestine. Nous avons intégré le système international. Nous sommes devenus un État observateur à l'Assemblée générale, même si nous n'avons pu devenir Membre à part entière en raison du veto. Nous avons adhéré à plus de 120 organisations et traités internationaux. L'année dernière, l'État observateur de Palestine est devenu Président du Groupe des 77 et de la Chine, qui compte 135 pays. Notre existence est donc bien réelle.

Nous continuons de renforcer nos institutions nationales sur la base de l'état de droit et des paramètres internationaux afin de bâtir un État moderne et démocratique qui appuie la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption. Nous faisons partie des principaux pays qui luttent contre la corruption. J'appelle le Conseil de sécurité à déployer une mission d'établissement des faits en Palestine pour observer nos efforts en matière de lutte contre la corruption et constater que cet État émergent, sous le joug de l'occupation, est exempt de corruption. Quiconque prétend que notre État est corrompu n'a qu'à venir nous rendre visite pour le constater en personne.

Nous autonomisons les femmes et les jeunes. Nous nous employons à diffuser une culture de paix parmi le peuple palestinien. Nous appelons toujours à la paix. Nous rejetons les guerres, la violence et le terrorisme, et nous luttons contre la violence et le terrorisme dans le monde entier. Nous avons signé 83 protocoles avec 83 pays en matière de lutte contre le terrorisme, dont un avec les États-Unis d'Amérique, mais également avec le Canada, la Russie et le Japon, entre autres. Nous luttons contre le terrorisme. Nous ne sommes pas des terroristes, et nous resterons engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Nous avons organisé des élections à trois reprises. Nous croyons dans la démocratie. La dernière fois que nous avons appelé à l'organisation d'élections, Israël a rejeté notre demande. Pourquoi? Parce que nous ne

pouvons pas organiser d’élections à Jérusalem, et ce alors que nous avions organisé des élections à Jérusalem en 1996, en 2005 et en 2006. Aujourd’hui, nous ne le pouvons plus. Il a été décidé que Jérusalem est unifiée et qu’elle est la capitale de l’État d’Israël. Mais ça n’arrivera pas. Jérusalem-Est est à nous, et Jérusalem-Ouest est à eux. Rien ne peut empêcher la coopération entre les deux États et les deux capitales.

Certains prétendent que nous avons gâché des occasions de faire la paix, mais ce n’est pas vrai. Abba Eban, ce brillant génie, a déclaré un jour que les Palestiniens ne manquaient jamais une occasion de rater une occasion. Nous ne laissons jamais passer une occasion. Certains ont récemment repris ces paroles. Quelle occasion avons-nous perdue? Merci de ne pas prononcer de slogans aussi stupides. Nous avons accepté toutes les résolutions des Nations Unies, de la résolution 242 (1967) à la résolution 2334 (2016), soit 87 résolutions. Nous sommes devenus un membre actif de la communauté internationale. En 1993, nous avons signé les Accords d’Oslo, avec leurs nombreux détails et toutes leurs dispositions. Nous avons reconnu Israël et Israël nous a reconnus. Nous avons reconnu Israël à Oslo. Yasser Arafat a déclaré « Je reconnais le droit d’Israël à exister ». Yitzhak Rabin a également déclaré, et confirmé par écrit, qu’il reconnaissait l’OLP en tant que représentante légitime du peuple palestinien. Nous nous sommes reconnus mutuellement. Quelle occasion de faire la paix avons-nous donc gâchée?

Nous avons répondu aux efforts du Gouvernement des États-Unis, aux initiatives internationales ainsi qu’à tous les appels au dialogue et à la négociation. Cependant, on ne nous a jamais accordé le strict minimum de justice conformément à la légitimité internationale. Le Gouvernement actuel de l’occupant israélien compromet les efforts internationaux. Nous prenons au sérieux et saisissons toutes les occasions parce que la paix est dans l’intérêt de notre peuple et des peuples du monde entier, et ce document le montre.

Plusieurs pays, dont la Russie, le Japon, la Belgique et les Pays-Bas, nous ont invités à dialoguer avec M. Netanyahu sur leur territoire. Nous avons répondu par l’affirmative à chacune de ces invitations, mais M. Netanyahu n’y a jamais donné suite. Je me suis rendu trois fois à Moscou et lui n’est pas venu. Alors, qui rejette la paix ici?

Je ne peux donc m’empêcher de m’interroger sur les occasions que nous avons manquées, comme l’a dit Abba Eban et comme d’autres l’ont répété. Les Gouvernements israéliens d’occupation qui se sont succédé et les colons israéliens se sont employés à détruire toutes les chances de paix. Ils ont accéléré leurs activités de peuplement et ont construit des colonies – en toute impunité – dans toute la Cisjordanie et dans tous les territoires occupés depuis 1967. Ils ont modifié les caractéristiques de la ville occupée de Jérusalem et ont continué à s’en prendre aux lieux saints islamiques et chrétiens, à confisquer des terres et à faire la guerre à notre peuple dans la bande de Gaza qu’ils assiègent, avec, malheureusement, le ferme appui de l’Administration des États-Unis.

Les États-Unis ont annoncé un certain nombre de décisions qui violent le droit international et que ni le monde ni un grand nombre des membres de l’actuelle Chambre des représentants des États-Unis ni de nombreuses organisations pacifistes, y compris des organisations juives américaines, n’acceptent. La résolution 326 de la Chambre des représentants rejette la politique du Président et du Secrétaire d’État des États-Unis sur la question des colonies. C’était une décision de la Chambre des représentants – nous n’inventons rien ni ne mentons à personne.

Je répète également que nous rejetons toute tentative visant à lier l’assistance économique à une solution politique. Ils ont dit qu’il y aurait une aide économique et que nous devions donc oublier la solution politique. Ils se sont rendus à Bahreïn et à Varsovie et nous ont dit qu’ils nous donneraient 50 milliards de dollars, balayant d’un revers de la main l’idée d’une solution politique. Nous rejetons cette proposition. La solution politique doit venir en premier, et ensuite, si les États-Unis souhaitent apporter une aide économique, elle sera tout à fait la bienvenue. Mais nous ne pouvons pas accepter une solution économique avant une solution politique. Nous remercions tous les pays qui nous fournissent actuellement une assistance, sans conditions préalables, afin que nous puissions construire nos institutions palestiniennes et un État indépendant.

En ces temps difficiles, et avant qu’il ne soit trop tard, j’aimerais dire au Président Donald Trump que le plan proposé par les États-Unis ne peut pas aboutir à la paix et à la sécurité, parce qu’il annule la légitimité internationale. Qui peut annuler la légitimité internationale? Qui peut annuler la légitimité internationale de la plus haute instance du monde? C’est pourtant ce qu’a fait le Président Donald Trump. Le plan des États-Unis fait fi de toutes les résolutions de la légitimité internationale et des droits légitimes

internationaux du peuple palestinien et a même décidé que Jérusalem-Est ne relevait plus de la souveraineté palestinienne. Ce plan ne sera pas applicable, car il ne répond pas aux ambitions de la solution des deux États, Israël et la Palestine, qui serait souveraine et indépendante.

On peut me croire lorsque je dis que, si la paix peut être obtenue entre nous et le peuple israélien, elle sera la meilleure forme de paix qui nourrira les plus belles relations entre nos deux États, la Palestine et Israël. Mais il faut nous donner une chance de parvenir à cette paix. Je sais que le plan de paix fait 180 pages et que tout le monde n'est pas prêt à le lire dans son intégralité. Nous avons donc décidé de fournir un résumé de 20 pages plus facile à lire, car il est inutile de lire le reste.

J'espère que le Président Trump sera juste et équitable et qu'il appuiera la mise en œuvre des résolutions de la légitimité internationale afin de nous donner la possibilité de parvenir à une paix véritable entre les Palestiniens et les Israéliens. Une paix imposée ne fonctionnera pas et ne pourra pas durer. Parvenons à la paix en travaillant ensemble, comme nous avions commencé à le faire à Oslo, sans l'intervention d'aucune autre partie. Je le répète : sans l'intervention d'aucune autre partie et sans même qu'aucun autre pays n'en soit informé. Je mets au défi quiconque de me dire qu'il était au courant. Nous avons signé un accord de transition et étions prêts à le respecter pendant cinq ans jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée. Mais ils ont assassiné Yitzhak Rabin. Pourquoi ont-ils assassiné Rabin? Que son âme en repose en paix.

De cette salle, j'appelle le Quatuor pour le Moyen-Orient, représenté par les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, y compris les membres du Conseil de sécurité, à organiser une conférence internationale de paix afin de mettre en œuvre les résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 2334 (2016). Cela s'applique d'ailleurs à toutes les résolutions. Que l'on choisisse n'importe quelle résolution et je suis prêt à l'accepter et à la mettre en œuvre. Mais pas une seule résolution n'a été mise en œuvre. Quatre-vingt-sept résolutions ne sont pas appliquées. À qui pouvons-nous nous adresser? Si les résolutions du Conseil de sécurité, la plus haute instance du monde, ne sont pas appliquées, vers qui pouvons-nous nous tourner? Auprès de qui puis-je me plaindre?

Nous appelons à la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe, dont nous soulignons qu'elle fait partie intégrante de la légitimité internationale énoncée dans la résolution 1515 (2003). Nous ne proposons rien de nouveau. Un mécanisme international doit être établi sur la base du Quatuor international afin de parrainer les négociations entre les deux parties. Tout autre pays a la possibilité de rejoindre le Quatuor, mais franchement, nous ne pouvons pas accepter les États-Unis comme seul médiateur. Ils sont les bienvenus au sein du Quatuor, mais nous ne les accepterons pas comme seul médiateur. Nous avons déjà tenté cette expérience et nous ne sommes pas prêts à la réitérer.

J'appelle l'ensemble de la communauté internationale à faire pression sur le Gouvernement israélien d'occupation pour qu'il cesse ses pratiques d'occupation et ses décisions incessantes d'annexer nos territoires, des territoires qui font l'objet d'un différend et qu'Israël n'a pas le droit d'annexer. Il va détruire toutes les chances de paix. En ce moment historique, je voudrais à nouveau tendre la main pour faire la paix avant que nous ne perdions cette dernière occasion. Je souhaite trouver un véritable partenaire en Israël, comme M. Rabin ou toute autre personne qui croit en la paix, afin d'instaurer une paix véritable pour les générations actuelles et futures d'Israéliens et de Palestiniens et d'autres peuples du monde. Vivons ensemble.

Notre peuple palestinien ne peut plus tolérer la poursuite de l'occupation de son pays. La situation risque d'exploser à tout moment, et pour éviter cela, il faut renouveler l'espoir. Je demande au Conseil de ne pas nous enlever cet espoir – l'espoir pour notre peuple et pour tous les autres peuples de la région de connaître la liberté, l'indépendance et la paix. Nous avons l'espoir que le monde libre défendra nos droits; je demande donc au Conseil de ne pas enlever à notre peuple cet espoir.

Je voudrais montrer une carte aux membres du Conseil. Cette carte montre la Palestine telle qu'elle était en 1917, en 1937, en 1947, en 1948 et en 2020. Chaque fois que je regarde cette carte, mon cœur se brise. Est-ce ce que nous méritons? Est-ce ce que le peuple palestinien mérite? Pourquoi? À une certaine époque, les choses étaient différentes pour nous. Comment nous sommes-nous retrouvés sur ces îles? À cette occasion, je voudrais m'adresser aux Israéliens et leur dire que l'occupation, la colonisation et le contrôle militaire continus d'un autre peuple ne les aideront pas à obtenir la sécurité et la paix. Nous n'avons qu'une seule option. Nous devons être des partenaires et des voisins, chacun

dans son pays indépendant et souverain. Préservons cette option juste avant qu'il ne soit trop tard.

Je répète encore une fois que notre lutte n'est pas contre les juifs. Nous ne sommes pas contre les juifs; nous sommes musulmans, pas contre les juifs. Un musulman qui dit qu'il est contre les juifs commet un blasphème. Si un musulman dit qu'il est contre les juifs ou contre la Torah, c'est un infidèle et non un musulman. Notre lutte n'est pas contre les juifs mais contre ceux qui nous attaquent, quelle que soit leur religion. Notre lutte n'est pas contre les juifs, mais contre ceux qui occupent notre territoire.

Par conséquent, nous poursuivrons notre lutte, dans laquelle nous avons sacrifié des milliers de martyrs, de prisonniers et de blessés pour mettre fin à l'occupation et créer notre État palestinien, et nous soulignons que notre peuple ne pliera pas. Les membres du Conseil ont pu constater que nous ne nous soumettrons pas. Nous continuerons de revendiquer nos droits. Si on nous permet d'exercer nos droits, nous serons reconnaissants à quiconque nous les accordera. Toutefois, nous ne renoncerons jamais à nos droits et nous ne nous soumettrons pas à l'occupation, quels que soient le temps que cela prendra et les sacrifices que nous devrons consentir.

Pour terminer, je voudrais réitérer que je suis prêt à entamer des négociations. J'ai toujours été prêt, si je trouve en Israël un partenaire prêt à faire la paix et à négocier, sous les auspices du Quatuor international et sur la base de paramètres dont il a été convenu au niveau international. Je suis sérieux. Je suis même prêt à entamer immédiatement des négociations ici au Siège de l'ONU, qui représente la légitimé internationale. Je suis prêt à entamer ces négociations immédiatement. Je voudrais dire une chose : nous n'aurons pas recours à la violence ni au terrorisme, quelle que soit la puissance de l'agression lancée contre nous. Nous croyons en la paix. Nous croyons en la lutte contre la violence. C'est pourquoi nous n'aurons pas recours à la violence.

Il y a déjà 83 pays, et ils seront bientôt 133. Nous sommes prêts à coopérer avec tout pays pour lutter contre le terrorisme. Nous sommes contre le terrorisme et la violence, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Nous n'aurons pas recours au terrorisme. Nous lutterons au moyen d'une résistance populaire pacifique. Il suffit de voir ce qui se passe en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue, bravant le froid glacial pour dire « non » au plan de paix. Il n'y a pas que moi ou ma délégation qui rejetons ce plan. Tous nos concitoyens disent « non, non et non » à ce plan. Enfin, je demande au monde de prendre garde de ne pas anéantir l'espoir du peuple palestinien. Je suis venu ici au nom de l'espoir. N'anéantissez pas mon espoir.

Le Président : Je remercie le Président Abbas de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Si le Président Abbas avait véritablement l'intention de négocier de bonne foi; s'il voulait véritablement la paix, il ne serait pas ici aujourd'hui. Il aurait suivi les conseils que lui ont donnés plusieurs membres du Conseil et de nombreux États arabes et aurait saisi cette occasion pour entamer des négociations directes. Si le Président Abbas avait véritablement l'intention de négocier, il ne serait pas ici à New York; il serait à Jérusalem.

En 1977, après la guerre du Yom Kippour et les innombrables affrontements qui ont éclaté à la frontière, le Président égyptien Sadate n'est pas venu à New York pour s'exprimer à la tribune de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est rendu à Jérusalem pour s'exprimer à la Knesset. Le Président Sadate avait compris que pour parvenir à la paix, il fallait prendre des mesures audacieuses et courageuses et reléguer au passé une histoire difficile. Le Président Sadate est venu à Jérusalem et s'est adressé directement au peuple israélien pour lui tendre la main et faire la paix. Je me souviens avoir écouté ce discours lorsque j'étais enfant. C'était incroyable d'entendre le dirigeant d'un pays contre lequel nous avions mené de nombreuses guerres s'exprimer à la Knesset. Tous les Israéliens avaient les yeux rivés sur leurs écrans, et suivaient son discours. Peu de temps après ce discours et cette démonstration d'initiative politique et de volonté de négocier et de faire des compromis, le Premier Ministre Begin et le Président Sadate ont signé le traité de paix historique entre Israël et l'Égypte.

Si le Président Abbas avait véritablement l'intention de négocier, il ne serait pas ici à New York; il serait à Washington. En 1994, S. M. le Roi Hussein de Jordanie ne s'est pas rendu à l'ONU pour discuter du conflit avec Israël. Il s'est rendu à Washington, où, avec le Premier Ministre Rabin et le Président Clinton, il a signé la Déclaration de Washington. À l'époque, ils se sont mis d'accord sur les modalités de négociations et à

peine trois mois plus tard, un traité de paix historique a été signé entre Israël et la Jordanie.

Si le Président Abbas avait véritablement l'intention de négocier, il ne serait pas ici aujourd'hui. Il serait à Jérusalem ou à Washington, assis autour d'une table avec son partenaire de négociation. Mais le Président Abbas n'a pas véritablement l'intention de négocier ni de faire la paix. Au lieu de cela, il fait ce qu'il a toujours fait. Il est venu ici pour détourner l'attention du fait qu'il ne veut pas négocier, s'asseoir et discuter. Les membres peuvent lui demander quand il a rencontré pour la dernière fois notre Premier Ministre Benjamin Netanyahu. Au cours des 10 dernières années, ils ne se sont rencontrés qu'une seule fois. Combien de fois le Président Abbas est-il venu ici pour s'exprimer devant le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale? Pourquoi venir jusqu'ici? Pourquoi ne pas aller à Jérusalem ou demander au Premier Ministre de venir à Ramallah? Il essaye de tenir Israël responsable de l'absence de progrès vers la paix, se plaint au lieu de montrer la voie. Ce n'est pas faire preuve de leadership. C'est ainsi qu'il a procédé lorsqu'il a pris ses fonctions, et cela reste sa méthode encore aujourd'hui, à la seizième année de son mandat de quatre ans.

Le Président Abbas affirme qu'il veut la souveraineté pour le peuple palestinien, mais a tout fait pour ne pas l'obtenir. Ses paroles ne sont que du vent. Cela fait longtemps que son appel à la souveraineté est devenu un cri de guerre plutôt qu'un véritable objectif. C'est une manière de faire perdurer le conflit. Comme je l'ai dit, au cours des 10 dernières années, il n'y a même pas eu une seule réunion. De l'autre côté, durant la même période, plus de 150 résolutions de l'ONU concernant les Palestiniens ont été adoptées. Est-ce que cela semble un équilibre raisonnable pour quelqu'un qui veut sincèrement la paix? Zéro réunion avec son partenaire de négociation et plus de 150 résolutions de l'ONU? Cela n'est raisonnable que pour quelqu'un qui n'a pas réellement l'intention de négocier.

Il convient de noter que la politique de refus du Président Abbas a été encouragée par beaucoup au sein de la communauté internationale, si ce n'est en actes, du moins en paroles. Voter pour des résolutions partiales ne fait que l'encourager davantage dans son comportement. Beaucoup ici ont pris l'habitude d'essayer d'imposer l'issue des négociations avant qu'elles aient commencé, posant des conditions préalables qui contredisent directement les accords précédemment conclus entre les parties.

Par exemple, Israël et l'Autorité palestinienne sont déjà convenus, dans le cadre d'accords approuvés au niveau international, que la frontière ne sera déterminée qu'au moyen de négociations bilatérales directes. Pourtant, certains ici, au mépris de cet accord exprès, essayent toujours d'ajouter un prérequis, à savoir que les frontières futures doivent être négociées seulement sur la base des prétendues lignes de 1967. Qu'on nous laisse négocier. Si on lui dit à l'avance que tel sera le résultat, il ne viendra pas à la table de négociation. Or c'est ce que nous sommes en train de faire ici. Pourquoi négocierait-il avec nous quand d'autres négocient à sa place? Négocier veut dire venir à la table avec des revendications et discuter. C'est ce que nous avons fait avec le Président Sadate. C'est ce que nous avons fait avec le Président Hussein, et c'est ce que, *In cha'Allah*, nous ferons un jour avec les Palestiniens. Voilà ce que sont de vraies négociations.

Quand le Président Abbas voit que ces batailles sont menées à sa place et qu'il n'a pas besoin de négocier ou de convenir de compromis mutuels, cela rend la paix encore plus improbable. Se réunir ici une nouvelle fois pour critiquer Israël et les États-Unis pour leurs efforts visant à promouvoir la paix n'accroît pas non plus la probabilité que le Président Abbas accepte de négocier. Il vaudrait mieux que la communauté internationale s'attache à ramener les deux parties à la table de négociation.

Il est temps aussi que la communauté internationale revoie son approche en matière de règlement de ce conflit. Il est clair que quelque chose dans l'approche actuelle ne fonctionne pas. Le Président Abbas répand des mensonges pour induire la communauté internationale en erreur et l'amener à croire que la solution qu'il souhaite pour ce conflit est la seule possible. C'est d'ailleurs ce qu'il vient de faire aujourd'hui. Or, toutes les précédentes initiatives de paix étaient fondées sur les mêmes principes et dogmes et elles ont toutes échoué. Albert Einstein a dit que la folie, c'est de répéter toujours la même chose et d'espérer un résultat différent.

Le Président Trump adopte une approche sensée en vue de régler ce conflit. Il comprend que l'on doit essayer quelque chose de différent. Peut-être que cela fonctionnera cette fois. Le plan repose sur l'idée de parvenir à une paix juste et durable entre Israël et les Palestiniens. Mais, à la différence des précédents plans de paix, celui-ci refuse d'accepter les mêmes concepts éculés. Il refuse d'accepter que la seule façon de régler

le conflit passe par la formule qui a échoué tout au long des 70 dernières années. Le plan traduit les exigences d'une approche réaliste qui ne craint pas d'incorporer des idées innovantes pour répondre aux préoccupations des deux parties. Il traduit la nécessité d'une approche pragmatique pour régler un problème complexe. Même si certains – et je sais qu'ils sont nombreux – ont des critiques concernant les détails du plan, ils peuvent quand même adhérer à son esprit, qui dit qu'il est temps d'adopter une approche nouvelle et pragmatique pour régler ce conflit.

Les rédacteurs du plan ont eux-mêmes indiqué qu'il ne s'agit que d'une proposition – un outil à utiliser par les parties pour leurs négociations. Il est clair que certaines délégations commencent à adhérer à l'esprit du plan. C'est pourquoi elles ont saisi l'occasion de sa présentation pour appeler le Président Abbas à négocier, et nous les en remercions. Mais le Président Abbas refuse d'être pragmatique. Il refuse de négocier. Il n'est pas intéressé par la recherche d'une solution réaliste au conflit.

Arrêtons de tourner autour du pot. Il n'y aura pas d'avancée vers la paix tant que le Président Abbas restera en poste. Voilà la réalité. Ce n'est que lorsqu'il se retirera qu'Israël et les Palestiniens pourront aller de l'avant. Un dirigeant qui choisit la politique du refus, l'incitation à la violence et la glorification de la terreur ne peut jamais être un partenaire réel pour une paix réelle.

Israël adhère au nouvel esprit innovant du plan du Président Trump et accepte de l'utiliser comme point de départ à des négociations. Nous remercions le Président Trump et son équipe de leur engagement à la cause de la paix. Israël est régulièrement critiqué dans cette salle, mais malgré les mensonges et l'hypocrisie, nous sommes déterminés à lutter pour la paix. Nous avons toujours voulu négocier. Nous avons à maintes reprises donné au Président Abbas l'occasion d'engager des négociations. Mais sa réponse est toujours la même, et j'invite les représentants à lui demander, lorsqu'ils le rencontreront tout à l'heure, pourquoi il ne veut pas nous rencontrer. Sa réponse est toujours « non ». Il l'a dit la semaine dernière encore : « mille fois non ».

La paix est un élément central de notre foi, du mode de vie des juifs. Je demande instamment aux membres du Conseil de de dire au Président Abbas que les discours ici à l'ONU ne peuvent pas remplacer les négociations directes. Je leur demande instamment de dire au Président Abbas que, contrairement à lui, ils choisissent la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaite faire une déclaration.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter à nouveau la bienvenue à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, et lui exprimer la gratitude de la Tunisie pour la lutte qu'il mène aux fins de la défense des droits légitimes du peuple palestinien frère.

Je voudrais aussi saluer les efforts que déploie le Secrétaire général, M. António Guterres, pour la paix au Moyen-Orient et un règlement pacifique du conflit arabo-israélien, sur la base de la solution des deux États et des paramètres convenus au niveau international. Je salue également le rôle que joue le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov.

Je voudrais, dans la même veine, souhaiter la bienvenue au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, et le remercier d'avoir tenu à participer à la présente séance pour réaffirmer la position des pays arabes et réitérer leur soutien à la cause palestinienne ainsi que leur détermination à parvenir à une paix juste et globale, sur la base des résolutions de la légitimité internationale et de l'Initiative de paix arabe.

La délégation de mon pays remercie par ailleurs le Royaume ami de Belgique, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité ce mois-ci, d'avoir convoqué la présente séance.

La présente séance se tient tandis que le conflit arabo-israélien se trouve à un moment critique. Les tensions montent dans la région, le processus de paix est au point mort et d'aucuns tentent de s'écarter des résolutions de la légitimité internationale et des paramètres fondamentaux pour le règlement qui constituent la base d'une paix globale, durable et juste. Le but est de mettre fin à l'occupation et de rétablir les droits légitimes du peuple palestinien, et surtout son droit à l'autodétermination et à établir son propre État indépendant le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Compte tenu de la responsabilité du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de règlement des conflits, nous soulignons son rôle important pour faire avancer le processus de paix, sur la base des paramètres convenus et de la solution des deux États, en vue de régler toutes les questions relatives au statut final.

À cet égard, ces derniers jours, la Tunisie et l'Indonésie, en étroite coordination avec les Palestiniens et en consultation avec les membres du Conseil de sécurité, les pays arabes et musulmans et les groupements régionaux et politiques, notamment le Mouvement des pays non alignés, ont entamé des négociations sur un projet de résolution. Le projet de texte réaffirme la nécessité de parvenir à une paix globale, durable et juste fondée sur les résolutions internationales, notamment la résolution 2334 (2016), le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe, tout en mettant fin à l'occupation israélienne de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et en promouvant la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Tunisie tient à remercier les membres du Conseil d'avoir participé de manière positive à ces consultations en vue de renforcer le rôle du Conseil et de réaffirmer la légitimité internationale et la solution des deux États. En outre, l'objectif est de raviver les perspectives de paix sur la base des paramètres internationalement convenus, afin de garantir les droits légitimes du peuple palestinien frère, de mettre fin aux tensions et d'assurer la paix et la sécurité pour toutes les populations de la région.

Israël, Puissance occupante, continue de violer les résolutions internationales et d'imposer un fait accompli en étendant ses activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il continue de menacer d'annexer le territoire palestinien, en violation flagrante du droit international, d'imposer un blocus à la bande de Gaza et de punir collectivement le peuple palestinien. C'est pourquoi la communauté internationale doit assumer sa responsabilité et prendre rapidement les mesures nécessaires pour mettre fin à ces politiques qui nuisent gravement à toute perspective de paix et qui exacerbent les tensions et l'instabilité au Moyen-Orient.

La Tunisie est attachée à la légitimité internationale et aux buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, qui représentent une garantie de sécurité et de stabilité dans le monde et un cadre de référence pour les relations internationales. Nous soulignons donc la nécessité pour la communauté internationale d'adopter une position unifiée contre toute violation du droit international et toute imposition d'un fait accompli, et nous mettons en exergue l'importance du multilatéralisme et du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation d'une solution globale et juste du conflit arabo-israélien. Nous sommes fermement convaincus que le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région dépend de ce qu'Israël cesse son occupation de tous les territoires arabes occupés et soit obligé de se conformer à la volonté d'instaurer la paix et d'appliquer les résolutions internationales.

Pour terminer, la Tunisie réaffirme sa détermination à maintenir son soutien inébranlable et de principe à la cause palestinienne et aux droits indivisibles et inaliénables du peuple palestinien, qui ne sont pas limités dans le temps. Nous soulignons notre attachement à la paix en tant que choix stratégique et affirmons notre appui à tout effort constructif visant à relancer le processus de paix sur la base des résolutions internationales, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États, comme étant la seule voie pour parvenir à une paix durable, globale et juste.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer notre reconnaissance à la Belgique, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois en cours, pour avoir organisé la présente séance importante et, bien entendu, de souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M. Philippe Goffin, Ministre belge des affaires étrangères et de la défense.

Je tiens à rendre hommage à mon frère, l'Ambassadeur Moncef Baati, pour son action, son dévouement et son amitié et je lui souhaite plein succès dans ses futures activités.

Aujourd'hui, nous sommes honorés par la présence de S. E. le Président Mahmoud Abbas, de l'État de Palestine, la voix du peuple palestinien. Je voudrais l'assurer de la solidarité et du plein appui du Gouvernement et du peuple indonésiens en faveur de la cause du peuple palestinien. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de ses remarques, ainsi que le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Nous avons demandé la tenue aujourd'hui de la présente séance en réponse aux évolutions les plus récentes dans la région, notamment l'annonce le 28 janvier du plan relatif au Moyen-Orient, qui peut susciter des préoccupations et avoir des répercussions sur la stabilité de la région et au-delà. Ce fait nouveau nous a rappelé encore une fois la nécessité de défendre la Charte des Nations Unies et l'esprit du multilatéralisme,

qui est cher à nos cœurs. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, l'Indonésie a exprimé haut et fort une position claire et constante, une position fermement ancrée dans notre mandat constitutionnel. Ce mandat a guidé l'Indonésie à la Conférence de Bandung de 1955, qui s'est terminée par l'adoption des principes de Bandung, en tant que guide pour réaliser la pleine indépendance de toutes les nations soumises à l'occupation et à la colonisation. La Conférence de Bandung a exprimé l'appui des pays d'Asie et d'Afrique à l'indépendance de la Palestine. Le peuple palestinien est privé depuis longtemps de son droit juridique et inaliénable de créer un État souverain et indépendant. Il est en effet déplorable que les Palestiniens aient perdu leurs terres à cause de colons illégaux et de l'annexion continue par Israël, Puissance occupante, qui a violé de nombreuses dispositions du droit international. Les droits de la personne de la population palestinienne ont été violés et de nombreux Palestiniens ont été contraints de devenir des réfugiés. Le Conseil de sécurité a une dette envers le peuple palestinien et il lui incombe de trouver des solutions à sa situation tragique et à ses immenses besoins humanitaires. Combien de temps devrons-nous attendre avant de voir un État de Palestine indépendant et souverain?

Deuxièmement, nous réaffirmons la solution des deux États, conformément au droit international et aux paramètres internationalement convenus. Nous appelons la communauté internationale à respecter les diverses décisions et résolutions, notamment les résolutions 242 (1967) et 2334 (2016), en gardant à l'esprit la vision d'une région où deux États souverains, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières du 4 juin 1967. Notre objectif doit être d'assurer le respect et la préservation de l'intégrité du territoire palestinien, qui doit être d'un seul tenant et avoir Jérusalem-Est comme capitale. Si nous sommes d'avis qu'il faut être réaliste, les actions et mesures illégales qui ont été mises en œuvre par la Puissance occupante, notamment la modification du caractère démographique des territoires, ne feront que mettre en péril la viabilité de la solution des deux États et hypothéquer notre recherche de la paix.

Troisièmement, il faut des négociations multilatérales crédibles. L'Indonésie appelle à la reprise, dans les meilleurs délais, de négociations multilatérales crédibles sur la question de Palestine et réaffirme l'importance du dialogue entre les parties concernées, sur la base du cadre multilatéral et des paramètres dont il a été convenu au niveau international.

Tout accord sur une question de la magnitude du conflit palestino-israélien doit être conclu avec la participation des deux parties. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible d'instaurer une paix, une sécurité et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient.

En tant que fervente partisane du multilatéralisme, l'Indonésie a toujours souligné l'importance de respecter le droit international, notamment en matière de règlement des différends et conflits internationaux. Il convient de souligner que la nécessité d'apporter des solutions pratiques ne doit pas porter préjudice au droit international, notamment les diverses résolutions de l'ONU.

Enfin, et conformément à ces réflexions, l'Indonésie se félicite que le Secrétaire général ait confirmé la position de l'ONU sur cette question, qui est fondée sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous, le Conseil de sécurité, avons l'autorité, le devoir et l'obligation morale de veiller à ce que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité soient scrupuleusement mises en œuvre. Le Conseil et ses membres, pour le moins, doivent créer une atmosphère propice à l'avènement de la paix.

Nous, membres du Conseil de sécurité, ne pouvons pas nous permettre d'être considérés comme de simples spectateurs du processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier s'agissant de garantir l'indépendance de la Palestine. C'est une mission morale et un devoir solennel auxquels nous avons manqué au cours des dernières décennies.

Mme Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter la bienvenue au Président Abbas au Conseil aujourd'hui et à remercier le Secrétaire général, M. Mladenov, et l'Ambassadeur Danon ainsi que mes collègues du Conseil de leurs observations.

La manière dont le Conseil répartit son temps définit qui nous sommes et ce à quoi nous attachons de l'importance. C'est particulièrement vrai dans le cas de la présente séance, parce que le règlement du conflit entre Israéliens et Palestiniens est important. C'est important pour le Président Trump. C'est important pour moi à titre personnel. Sur la base de nos récentes conversations, je sais que c'est très important pour tous

les membres du Conseil, et c'est essentiel pour Israël et le peuple palestinien.

Depuis la création de l'ONU, le Conseil et l'Assemblée générale ont montré l'importance qu'ils attachaient à la paix au Moyen-Orient en organisant d'innombrables débats et en adoptant plus de 800 résolutions sur cette question, mais aucun de ces débats ou de ces résolutions n'a abouti à une paix véritable et durable.

Ainsi, compte tenu de cet échec spectaculaire, il serait déraisonnable de prétendre que ce temps a été bien employé et que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est encore plus de temps. C'est pourquoi le Président Trump a proposé une nouvelle vision pour la paix qui remet concrètement en question le statu quo. Du fait de cette remise en question, il est compréhensible que les esprits s'échauffent aujourd'hui et que des déclarations incisives soient prononcées.

J'ai entendu le Président Abbas parler d'espoir. J'ai entendu ce qu'il a dit sur l'importance de l'espoir. Pour faire vivre l'espoir, il faut être prêt à faire des compromis, à collaborer de bonne foi, mais nous ne sommes pas ici simplement pour faire des promesses d'espoir. N'importe qui peut faire des promesses d'espoir. Nous sommes ici pour concrétiser les espoirs, parce que c'est ce que font les dirigeants. C'est ce que nous sommes appelés à faire aujourd'hui. Mais une fois que nous aurons dit ce que nous avons à dire aujourd'hui, je veux que nous commencions à penser à ce qui se passera demain.

Plutôt que de répondre directement aux propos enflammés que nous avons entendus aujourd'hui, l'heure est venue de préparer le terrain pour une nouvelle conversation, une conversation durant laquelle nous ne parlerons pas l'un à l'autre mais l'un avec l'autre, une conversation qui sera un point de départ et non une ligne d'arrivée. Lorsque je parle de conversation, je veux être claire, comme l'a déclaré le Président. Nous ne sommes pas ici pour faire la morale. Nous ne sommes pas ici pour dire aux autres comment ils doivent vivre, qui ils doivent être et comment ils doivent prier. Au contraire, nous sommes ici pour proposer un partenariat fondé sur des valeurs et des intérêts communs. Ce partenariat doit reposer sur l'idée qu'une paix réelle n'est jamais théorique. Elle n'est pas couchée sur des morceaux de papiers mais est faite d'expériences concrètes en matière de sécurité, de perspectives économiques et de liberté. Depuis trop longtemps, nous avons fait l'erreur de croire que les documents pleins de nobles principes ou de concepts théoriques mèneront à eux seuls à une paix qui garantira la dignité de tous.

Toutefois, je suis ici pour dire au Conseil aujourd'hui que cette paix, concrète, durable, respectueuse de la dignité, est un élément intrinsèque du plan proposé par le Président Trump le 28 janvier. Cette vision de la paix est différente de toutes celles qui l'ont précédée parce qu'elle est spécifique et réaliste. L'acceptation par Israël de ce plan et de la carte conceptuelle qui l'accompagne représente une avancée historique vers la création d'un État palestinien avec une capitale à Jérusalem-Est. Cette vision témoigne du respect pour le rôle spécial que joue le Royaume hachémite de Jordanie dans les lieux saints musulmans à Jérusalem et permet aux musulmans du monde entier à prier dans la mosquée Al-Aqsa.

Je tiens à faire savoir en particulier à ceux qui ont exprimé leurs préoccupations que ce plan offre quelque chose de particulièrement important aux Palestiniens : des chances réalistes d'assister, de leur vivant, à la création d'un État palestinien autonome et pleinement reconnu. Ce plan reconnaît également que le règlement politique du conflit ne suffit pas pour garantir que les Palestiniens auront des possibilités de prospérer, dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Le plan propose des investissements économiques sans précédent dans le futur État de Palestine – plus de 50 milliards de dollars au total. Ces investissements permettraient de rompre le cycle brutal de pauvreté dans lequel sont coincés les hommes, les femmes et les enfants palestiniens depuis des décennies. Comme l'a déclaré le Président Trump il y a deux semaines, il veut que ce plan « soit une excellente affaire pour les Palestiniens. Il le faut ».

En jetant les bases de vastes perspectives économiques, le plan proposé par les États-Unis est plus qu'une voie qui mène à l'indépendance palestinienne. C'est une feuille de route pour l'édification d'un État palestinien prospère. Il ne s'agit pas d'une proposition de paix en théorie mais d'une proposition de dignité dans la pratique. Les États-Unis estiment que ce plan est réaliste et applicable, et je vais répéter ce qu'a affirmé le conseiller principal, Jared Kushner, à de multiples occasions : ce plan n'est pas une proposition prendre ou à laisser; il ne signifie pas que c'est ça ou rien; il n'est pas gravé dans le marbre. Il s'agit plutôt d'une première offre. Il représente le début d'une conversation, pas sa conclusion. Les États-Unis sont disposés à appuyer tous les efforts visant à lancer cette conversation, et nous espérons qu'à l'avenir, toutes les parties garderont

l'esprit ouvert, écouteront et collaboreront. J'ai bon espoir que tous les membres du Conseil examineront cette approche avec objectivité plutôt que de reprendre leurs vieilles habitudes, qui n'ont pas abouti et qui ne peuvent pas aboutir à la paix que nous voulons tous.

Nous espérons surtout que les Israéliens et les Palestiniens auront le courage de s'asseoir ensemble pour se parler. Les membres du Conseil m'ont entendue dire à plusieurs reprises que les États-Unis se tiendraient toujours aux côtés d'Israël, garantiraient que sa sécurité ne sera jamais menacée et que sa prospérité sera protégée. Cela n'a pas changé, et cela ne changera jamais. Le peuple israélien n'a pas de meilleur ami que les États-Unis, et je veux qu'il sache qu'alors qu'il trace une nouvelle voie vers la paix, nous serons toujours à ses côtés à chaque étape.

Je tiens toutefois à souligner que les États-Unis se tiennent également aux côtés des Palestiniens et appuient leurs aspirations à un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants. J'espère sincèrement qu'après les discours houleux d'aujourd'hui, les dirigeants palestiniens verront dans ce plan l'ouverture qu'il représente, retrousseront leurs manches et saisiront cette occasion de s'asseoir à la même table que les dirigeants israéliens pour entamer une nouvelle conversation. L'incapacité persistante à régler ce conflit ne bénéficie qu'aux extrémistes, qui cherchent à radicaliser les jeunes générations et à perpétuer le cycle du terrorisme. La coexistence pacifique n'est toutefois pas hors de portée. En nous engageant à offrir la liberté, la dignité et des possibilités à tous les Palestiniens et tous les Israéliens, nous pourrons édifier l'avenir auquel nous aspirons tous depuis si longtemps. Ce n'est qu'ainsi que les armes de guerre pourront enfin être transformées en socs de charrue et que la paix – une paix véritable et durable – pourra s'installer sur cette terre qui est sainte pour tant de personnes. Le Président Trump l'a dit, il veut que le Président Abbas sache que s'il choisit la voie de la paix, l'Amérique et de nombreux autres pays seront au rendez-vous.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Secrétaire général, ainsi que son coordonnateur spécial pour leurs interventions. Je salue également la présence parmi nous du Président Abbas aujourd'hui. Si nous sommes tous réunis ce jour en présence du Secrétaire général, c'est que nous partageons la conviction qu'il est nécessaire de relancer le processus de négociation entre les parties afin d'aboutir à une paix qui soit juste et durable et qui réponde aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens.

Pour la France, une paix juste et durable passe par le respect du droit international et de toutes les résolutions du Conseil. Elle doit viser à l'établissement, aux côtés d'Israël, d'un État palestinien indépendant, viable et souverain dans le cadre des paramètres internationalement agréés. Ces paramètres sont connus. Ils ont été endossés à plusieurs reprises par le Conseil, dernièrement avec la résolution 2334 (2016). Ils fixent comme objectif l'existence de deux États dans des frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des lignes du 4 juin 1967, avec des échanges agréés de territoires comparables et avec Jérusalem pour capitale de ces deux États.

Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce que recouvre la solution des deux États. Il s'agit de créer un État palestinien indépendant, démocratique et viable, jouissant d'une continuité territoriale, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Cela implique des arrangements qui garantissent la sécurité d'Israël et préservent la souveraineté de l'État palestinien. Cela nécessite une solution juste, équitable et agréée au problème des réfugiés palestiniens.

Nous continuerons de défendre une solution négociée au conflit israélo-palestinien conforme au droit international et inscrite dans le cadre des résolutions du Conseil. Le droit international et les décisions du Conseil ne sont pas des options que les États Membres pourraient choisir de respecter ou non. Ils s'imposent à tous, dans leur totalité, comme la Charte des Nations Unies l'exige. Le respect de la légalité internationale conditionne la paix et la sécurité internationale et elle est le gage de l'efficacité de notre action collective.

Ce n'est pas seulement une position de principe. Cette position répond au contraire à la conviction profonde de la France, comme de ses partenaires européens, que seule cette solution est réaliste pour mettre fin à l'occupation et apporter une paix juste et donc durable. En l'absence d'une telle solution, le vide politique et la dégradation de la situation sur le terrain alimentent le désespoir des nouvelles générations et le risque de radicalisation de la jeunesse.

La France, enfin, ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël. Nous condamnons fermement tous ceux qui la menacent. Le Président Macron l'a réaffirmé une fois de plus à l'occasion de son déplacement en Israël et dans les territoires palestiniens le mois dernier. Dans

ce contexte, il y a urgence à relancer les négociations sur la base des paramètres agréés en vue de recréer un horizon politique. Le plan annoncé par les États-Unis est le fruit d’efforts engagés depuis plusieurs mois, que nous avons reconnus comme tels.

Je viens de rappeler le cadre dans lequel une relance du processus de paix doit s’inscrire pour la France, pour l’Union européenne et pour nos partenaires arabes. Une implication active des principaux pays de la région, ainsi que des Européens, est nécessaire pour contribuer à la reprise du processus politique. L’Initiative de paix arabe a été une étape fondamentale du processus et reste pleinement d’actualité, comme l’ont rappelé le Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabe au Caire le 1er février et, à l’instant, le représentant de la Tunisie. L’Union européenne, qui est membre du Quatuor et engagée depuis ses origines en faveur de la résolution du conflit, se tient prête à appuyer la reprise des négociations, comme l’a rappelé son Haut Représentant Josep Borrell.

Il est enfin indispensable que les deux parties retournent à la table des négociations de bonne foi. Aucune des deux parties ne saurait être marginalisée. Une solution au conflit israélo-palestinien passe par la négociation et non par des décisions unilatérales. La proposition du Président Abbas de mettre en place un mécanisme multilatéral pour relancer les négociations de paix sur la base des résolutions antérieures et des paramètres agréés mérite dans ce cadre d’être examinée avec attention. Nous sommes disposés à engager une discussion sur ses modalités.

La France appelle les parties à mettre en place un environnement propice à la reprise des discussions. Cela exige que tous s’abstiennent d’acte de violence et d’incitation à la violence. Cela passe aussi par l’arrêt de la colonisation et implique de s’abstenir de toute mesure unilatérale contraire au droit international, qui ne ferait qu’accroître les tensions. À cet égard, nous mettons en garde contre toute décision d’annexion d’une partie de la Cisjordanie.

Je souhaite conclure cette intervention en réitérant la disposition de la France à travailler, avec tous ses partenaires et sans plus attendre, à relancer le processus de paix avec pour objectif une paix juste et durable et une stabilisation du Moyen-Orient. Le rôle du Conseil et de l’ONU est d’encourager et d’accompagner la reprise des négociations sur la base du droit international. Le Secrétaire général et le Coordinateur spécial disposent de notre plein appui à cet égard.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Monsieur le Président, de présider la séance d’aujourd’hui. Nous remercions également le Président Abbas et le Secrétaire général Aboul Gheit de la Ligue des États arabes de leur présence à la séance publique d’aujourd’hui. Nous remercions par ailleurs le Secrétaire général Guterres et le Coordinateur spécial Mladenov de leurs exposés.

La question de la Palestine, non résolue depuis plus de 70 ans, est la cause à l’origine des turbulences qui agitent le Moyen-Orient. Cette question interpelle la conscience humaine et la justice internationale. Disposer d’un État indépendant est un droit national inaliénable du peuple palestinien. Cela ne saurait faire l’objet de marchandage. Le peuple palestinien continue d’endurer de terribles souffrances. Les affrontements et les heurts entre la Palestine et Israël sont incessants. Les activités de colonisation et la démolition de logements palestiniens se poursuivent et ne cessent de s’étendre. Le processus de paix au Moyen-Orient n’est plus sur les bons rails, ce qui préoccupe grandement la Chine.

La Chine a pris note de l’annonce faite par les États-Unis concernant un nouveau plan de paix au Moyen-Orient, ainsi que des réactions de la Palestine, de la Ligue des États arabes, de l’Organisation de la coopération islamique, du Secrétaire général et d’autres. La Chine a toujours considéré que les résolutions pertinentes de l’ONU et le consensus international autour de la solution des deux États et du principe de la terre contre la paix constituaient une base importante pour résoudre la question de la Palestine. À ce titre, ils doivent être respectés. La question de la Palestine ne peut être résolue que par des moyens politiques.

Toute solution proposée à cette question doit être fondée sur les points de vue et les opinions des principaux protagonistes, en particulier ceux de la Palestine, et tenir compte de l’avis des pays et des organisations de la région. Une telle solution doit être obtenue par le dialogue et la négociation sur un pied d’égalité, et doit contribuer à une solution globale, équitable et durable de la question de Palestine dans les meilleurs délais.

Au cours des derniers jours, les membres du Conseil ont tenu des consultations intenses sur la question de la Palestine. La Chine appuie les efforts déployés par la Tunisie et l’Indonésie à cet égard. Nous considérons que le Conseil doit fonder son travail sur les résolutions adoptées dans le passé; entendre la voix du peuple palestinien; réaffirmer son appui à la solution des deux États et l’importance des résolutions pertinentes

et du consensus international existant; et appeler toutes les parties à respecter le droit international, afin d'éviter de compliquer et d'aggraver plus encore la situation. La Chine encourage toutes les parties à poursuivre les consultations de manière responsable, et à s'efforcer d'aplanir leurs divergences et d'élargir le consensus en vue de créer les conditions favorables au règlement de la question.

La Chine est profondément préoccupée par la situation économique et humanitaire en Palestine. Nous appelons les parties concernées à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles internationales et à respecter le Protocole de Paris relatif aux relations économiques; à mettre intégralement en œuvre les résolutions pertinentes; à lever totalement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Gaza; et à améliorer la situation économique et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de se heurter à des difficultés financières cette année. La communauté internationale doit accentuer son soutien politique et financier à l'UNRWA afin d'améliorer véritablement la situation humanitaire des réfugiés palestiniens et de leurs pays d'accueil. Elle doit également accroître sa contribution à la reconstruction économique de la Palestine.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au vu des circonstances actuelles, le Conseil doit travailler main dans la main avec la communauté internationale et jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution globale, juste et durable à la question palestinienne à une date rapprochée. La Chine reste fermement déterminée à soutenir la juste cause du peuple palestinien qui entend recouvrer ses droits nationaux légitimes.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de sa déclaration. Je remercie également le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

L'Estonie se félicite de tous les efforts visant à trouver une solution pacifique au conflit israélo-palestinien de longue date. Nous saluons l'initiative des États-Unis visant à relancer le processus de paix, qui est dans l'impasse depuis des années. Il est essentiel que l'Union européenne et les États-Unis collaborent aussi étroitement que possible sur cette question complexe. Nous appelons Israël et la Palestine à prendre des mesures en vue de la reprise de négociations directes et sérieuses pour régler toutes les questions relatives au statut permanent, notamment les questions liées aux frontières, au statut de Jérusalem, à la sécurité et aux réfugiés, dans le but d'instaurer une paix juste et durable.

La position de l'Estonie concernant le processus de paix au Moyen-Orient reste inchangée. Le seul moyen de parvenir à une paix durable passe par des négociations directes entre Israël et la Palestine, tenant compte des aspirations légitimes des deux parties. Nous restons attachés à une solution négociée prévoyant deux États, qui réponde à la fois aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État, sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de territoires équivalents convenus par les parties, et qui respecte les paramètres convenus au niveau international ainsi que les résolutions pertinentes.

Conscients du caractère sensible que revêtent plusieurs questions devant encore être réglées, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait aggraver encore les tensions et compromettre la viabilité de la solution des deux États. Nous sommes préoccupés par la poursuite des activités de peuplement d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, en violation du droit international. L'annexion de toute partie de la Cisjordanie serait contraire au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il est primordial que toutes les parties s'abstiennent de tout acte de violence et de terrorisme et de toute incitation à la violence. Une escalade de la violence nuirait à toutes les parties et compromettrait davantage les perspectives de règlement du conflit. Nous réaffirmons également notre attachement à la sécurité d'Israël.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de ses remarques liminaires, ainsi que le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. Je souhaite également la bienvenue dans cette salle ce matin au Président Mahmoud Abbas, de l'État de Palestine; à l'Ambassadeur Danny Danon, Représentant permanent d'Israël; et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

L'objectif moral de l'Organisation des Nations Unies est de garantir la liberté de toutes les nations et

de tous les peuples - de tous les États, grands et petits. L'engagement fondateur de respecter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les États est un engagement que nos prédécesseurs n'ont pas pris à la légère. Ils ne savaient que trop bien que sans garanties mutuelles de souveraineté, les conséquences seraient l'anarchie et d'immenses souffrances humaines. Pour un petit État comme le nôtre, qui dépend si fortement de la solidité de l'ensemble des règles du droit international pour son existence pacifique, il est particulièrement déconcertant d'assister au lent délitement des normes convenues au niveau international. En effet, l'une des contributions essentielles que des petits pays comme les nôtres doivent faire est de plaider sans cesse en faveur de principes éternels consacrés par le droit international. Nous considérons qu'il est de notre devoir solennel de non seulement formuler ces principes, mais aussi de veiller à ce qu'ils soient constamment appliqués et défendus par la communauté internationale en tant que vérités universelles, plutôt qu'en tant que moyens sélectifs, inégaux et imprévisibles.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est profondément préoccupée par toute tentative de s'écarter des paramètres établis régissant la délicate quête de paix entre Israël et la Palestine. À cet égard, nous demandons la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale appelant à la cessation de toutes les activités de peuplement israéliennes, y compris celles relatives à Jérusalem, et confirmant que cette dernière fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé. Nous tenons à souligner que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère ou le statut juridique, géographique et démographique de Jérusalem et du Territoire palestinien occupé sont nulles et non avenues et n'ont pas la moindre validité en droit.

Tout en reconnaissant les efforts déployés actuellement par les États-Unis d'Amérique pour relancer le processus de paix israélo-palestinien, Saint-Vincent-et-les Grenadines reste attachée à l'appui fondé sur le respect des principes que la communauté internationale apporte de longue date aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris l'autodétermination et une solution prévoyant deux États sur la base des frontières antérieures à 1967. Cette vision reflète toujours la volonté de la communauté internationale et devrait être notre point de départ. Nous ne réglerons pas le conflit en nous contentant de déplacer les poteaux de but convenus au niveau international sur un terrain de sport de plus en plus inégal. C'est pourquoi nous nous associons aux appels à la reprise de négociations en vertu de ces paramètres convenus au niveau international.

Se faisant l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général, Saint-Vincent-et-les Grenadines est également d'avis que nous ne devons jamais fermer la porte au dialogue. Il ne peut y avoir de dialogue véritable, ni même de solution véritable, sans la présence de toutes les parties à la table de négociation. En revanche, il faut des médiateurs qui soient acceptables pour Israël comme pour la Palestine. Dans notre lutte pour une paix pérenne, nous ne pouvons prétendre à des victoires faciles. Les conflits non réglés ne peuvent l'être que par l'équité et l'harmonie. L'histoire nous a appris que seules des tentatives sincères de réconciliation peuvent mener à la paix durable. En effet, il ne saurait y avoir de paix sans convivialité, ni de convivialité sans justice pour tous.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État palestinien, et le remercier de sa déclaration. Nous remercions aussi le Secrétaire général António Guterres pour ses observations, et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé.

La quête d'une solution globale et durable à la question palestinienne continue de susciter l'intérêt et la préoccupation des parties concernées, des pays du Moyen-Orient et de la communauté internationale. Le Viet Nam se joint à la communauté internationale pour réaffirmer son soutien résolu aux luttes légitimes du peuple palestinien et à ses droits inaliénables. Nous croyons fermement à la solution des deux États et nous l'appuyons avec force, y compris la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, à l'intérieur des frontières consacrées dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Après des décennies, la paix et un règlement final restent hors de portée. Nous partageons les profondes préoccupations des autres membres du Conseil de sécurité face à la poursuite des activités de peuplement d'Israël et du récent appel à l'annexion de parties du territoire palestinien occupé. C'est pourquoi nous demandons à la partie pertinente – et nous l'appuyons – de s'attacher à parvenir à un accord de paix global, juste et durable par le dialogue et les négociations, sur la base du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la

résolution 2334 (2016), avec le consentement des parties concernées. Nous sommes convaincus qu'on ne peut parvenir à un tel accord de paix qu'en faisant preuve de retenue, en évitant les actions qui pourraient compliquer encore davantage la situation, et en maintenant un dialogue direct. Nous espérons sincèrement que les parties engageront des discussions de bonne foi et de manière constructive.

À cette fin, le Viet Nam salue toutes les initiatives et tous les efforts visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base du droit international et des accords bilatéraux. Nous sommes disposés à contribuer de façon positive à la promotion du dialogue et des négociations, à l'ONU et au-delà, en vue de parvenir à une solution au conflit israélo-palestinien qui garantisse les droits et les intérêts légitimes des Palestiniens et de l'autre partie concernée.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une bienvenue toute particulière à S. E. le Président Abbas. Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial Mladenov et l'Ambassadeur Danon pour leurs observations et déclarations. Je voudrais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M Ahmed Aboul Gheit.

L'Allemagne reste fermement attachée à une solution négociée prévoyant deux États, basée sur les frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de territoires équivalents, dont conviendraient les parties, avec Jérusalem comme future capitale des deux États, et l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Nous continuons de croire que la solution des deux États est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien qui réponde aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et aux aspirations palestiniennes à un État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967, règle toutes les questions liées au statut final, et garantisse des droits égaux pour tous.

Les mesures unilatérales et la création de situations de fait sur le terrain afin d'imposer un certain résultat sont contre-productives, ne favoriseront pas non plus une solution juste et durable et ne mèneront ni à une paix ni à une sécurité durables. Pour parvenir à une solution juste et durable, les questions liées au statut final, notamment la question des frontières, du statut de Jérusalem, de la sécurité et de la situation des réfugiés, doivent être réglées au travers de négociations directes entre les deux parties. C'est pourquoi nous appelons les parties au conflit, ainsi que toutes les parties prenantes internationales, à s'abstenir de prendre des mesures qui risquent de compromettre la viabilité d'une solution prévoyant deux États négociée sur la base du droit international, de l'ensemble des résolutions pertinentes des Nations Unies et des paramètres convenus au niveau international.

Nous avons pris note des propositions présentées par les États-Unis concernant le conflit israélo-palestinien et avons déterminé qu'elles s'écartaient des paramètres convenus au niveau international, notamment des questions liées au statut final, comme le statut de Jérusalem, les futures frontières et les colonies israéliennes. Le processus de paix au Moyen-Orient est depuis trop longtemps dans l'impasse, et l'absence de négociations directes en vue d'une solution juste, globale et durable du conflit est source de frustration, d'abord et avant tout pour le peuple d'Israël et pour les Palestiniens, qui veulent la paix et qui en ont désespérément besoin. C'est pourquoi nous nous félicitons de toute nouvelle réflexion et de toute initiative visant à relancer le processus politique, et nous réaffirmons notre conviction que toute proposition viable de négociations directes doit être acceptée par les deux parties. Les précédentes résolutions du Conseil reflètent à la fois le droit international et les paramètres pour des négociations que les deux parties ont déjà acceptés lors de négociations.

Le plan le plus récent proposé par les États-Unis contient des dispositions détaillées en vue de futures négociations, qui méritent d'être analysées et débattues de façon approfondie, étant donné qu'elles soulèvent un certain nombre de questions pertinentes de grande importance pour les deux parties. C'est pourquoi nous pensons qu'établir ou relancer un format multilatéral nous permettrait de développer la toute dernière proposition et d'autres avant elle. Ces discussions pourraient permettre d'atteindre l'objectif commun de créer un environnement propice à la reprise de véritables négociations entre les parties afin de régler toutes les questions liées au statut final et de parvenir à une solution négociée, juste et viable au conflit.

Nous nous félicitons des propositions formulées à cet effet et avons pris note des idées du Président

Abbas à cet égard. Nous avons noté que la communauté internationale a exprimé sa volonté d'aider les parties à reprendre des négociations directes. Les deux parties sont donc invitées à soumettre des propositions sur des formats multilatéraux pour favoriser des discussions sur les propositions de processus de paix au Moyen-Orient, y compris les récentes propositions des États-Unis. Entre-temps, nous appelons les deux parties, ainsi que les acteurs concernés de la région, à démontrer leur attachement à une solution négociée au conflit par le biais de mesures de confiance.

L'un des principaux obstacles à un règlement politique du conflit israélo-palestinien demeure l'occupation israélienne en cours et la poursuite des activités de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967. Nous réaffirmons notre position qui est que les activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international. Elles sapent les chances de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une solution négociée prévoyant deux États. Nous notons que la dernière proposition présentée par les États-Unis inclut un arrêt temporaire immédiat de l'expansion des colonies existantes. L'adhésion à cette proposition serait un pas important fait vers l'instauration de la confiance dans les efforts renouvelés en vue de relancer des négociations et serait conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous restons extrêmement préoccupés par les déclarations répétées de responsables israéliens annonçant l'annexion de la vallée du Jourdain et d'autres parties de la Cisjordanie occupée ou affirmant leur intention de le faire. L'annexion de toute partie du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation du droit international, sape la viabilité de la solution des deux États, et compromet les perspectives d'une paix juste, globale et durable. Des mesures en vue de l'annexion, si elles étaient mises en œuvre, ne seraient pas reconnues et auraient de graves répercussions négatives dans toute la région. Nous conseillons donc fermement au Gouvernement israélien de ne prendre aucune mesure dans ce sens. Si elles étaient appliquées, ces mesures porteraient gravement atteinte à toute nouvelle initiative de négociation entre les deux parties, y compris les efforts déployés tout récemment par les États-Unis.

Nous réitérons que l'Allemagne continuera de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Nous ne reconnaîtrons aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie des négociations.

Nous nous félicitons de l'appel aux élections lancé par le Président Abbas. Nous estimons que des élections libres et régulières doivent avoir lieu sans retard indu. Ces élections constitueraient un pas important vers la légitimité de l'autonomie palestinienne et vers le renforcement de la confiance dans le processus de paix.

Nous craignons que les divisions croissantes entre les citoyens palestiniens vivant à Gaza et ceux vivant en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ne compromettent les perspectives de négociations de paix. Nous appelons donc les dirigeants palestiniens à redoubler d'efforts pour préparer le terrain en vue de la réconciliation, et nous saluons les efforts de l'Égypte à cet égard.

La mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016) serait un pas important vers le renforcement de la confiance dans les efforts qui ont été déployés récemment pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit notamment de faire des efforts crédibles et concrets pour prévenir les actes terroristes, la violence contre les civils, l'incitation, les actes de provocation et les discours incendiaires. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent cesser leurs tirs de roquettes en direction d'Israël. Rien ne saurait justifier les tirs de roquettes visant Israël ou toute autre forme de terrorisme, que l'Allemagne condamne fermement.

Nous restons fermement attachés à la sécurité d'Israël et nous soulignons le droit d'Israël à la légitime défense et son droit de réagir de manière adéquate et proportionnée aux attaques contre son territoire. Nous ne nous garderons pas le silence chaque fois que la sécurité d'Israël ou son droit d'exister seront remis en question ou compromis. Toutefois, les incidents dans lesquels des civils innocents sont pris pour cible sans discernement et sont victimes de la violence doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, et les auteurs de violations du droit international doivent répondre de leurs actes.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie la Belgique d'avoir organisé la présente séance. Nous voudrions souhaiter en particulier la bienvenue au Conseil de sécurité au Président de l'État de Palestine, S. E. le Président Mahmoud Abbas, et le remercier de son importante déclaration, dans laquelle il a exprimé

les véritables aspirations et les vues du peuple de la Palestine occupée – un peuple qui vit sous l'occupation dans un environnement asymétrique et qui, depuis des décennies, lutte pour son droit à l'autodétermination et pour la reconnaissance de ses droits fondamentaux. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient de leurs exposés importants de ce matin.

Le Conseil de sécurité a tenu sa première séance sur la question de Palestine le 9 décembre 1947 (voir S/PV.222). Pendant les plus de 72 années qui se sont écoulées depuis, nous n'avons malheureusement pas progressé dans le règlement de cette question, les vues et les aspirations du peuple palestinien ayant été constamment méconnues. Dans ce contexte, le peuple palestinien a encore une fois voulu venir au Conseil pour exposer ses arguments juridiques et politiques de fond. Il nous incombe, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'assumer cette tâche et d'aider tant les Palestiniens que les Israéliens.

L'Afrique du Sud prend note des évolutions récentes qui ont de nouveau attiré l'attention sur ce conflit qui dure depuis plusieurs décennies. Malheureusement, l'initiative et la proposition récentes ne tiennent pas compte des vues et des aspirations de fond du peuple palestinien. Ce n'est que par des initiatives élaborées avec la pleine participation de toutes les parties, en particulier les Palestiniens, qu'il sera possible d'instaurer durablement la paix et la stabilité. Un dialogue véritable, inclusif et ouvert, auquel participent les deux parties, est le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle. La paix ne peut pas être imposée. Elle ne peut être fondée que sur une solution mutuellement acceptable et juste.

Il a été universellement reconnu, au Conseil de sécurité et dans d'autres instances internationales, que des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens constituent le seul moyen d'instaurer la paix entre eux. Le Conseil de sécurité doit contribuer à créer un environnement qui permettra à Israël et à la Palestine de se réunir, sur un pied d'égalité, pour reprendre le processus de paix.

Les initiatives de paix visant à régler le conflit israélo-palestinien doivent se conformer aux mandats et aux paramètres dont il a été convenu au niveau international, y compris les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe, les initiatives du Quatuor et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 2334 (2016). Les violations flagrantes du droit international, que certains considèrent comme du réalisme ou de l'opportunisme politiques, sapent l'état de droit et le système multilatéral mondial, qui s'est développé au cours des 75 dernières années.

La position de l'Afrique du Sud sur la question de Palestine est très claire. Nous n'avons cessé d'appeler à un règlement pacifique et négocié et continuons à soutenir les efforts internationaux visant la création d'un État palestinien viable, vivant côte à côte et en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, sur la base de celles qui existaient le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et à d'autres paramètres dont il a été convenu au niveau international. Cela est également conforme aux sentiments exprimés lors du sommet de l'Union africaine qui vient de s'achever à Addis-Abeba, où les dirigeants de l'Union africaine ont réaffirmé la solidarité du continent africain avec le peuple de Palestine et leur appui à son droit inaliénable à l'autodétermination.

L'Afrique du Sud maintient sa position fondée sur des principes, selon laquelle aucun plan de paix ne doit permettre que l'État palestinien devienne une entité dépourvue de souveraineté, de continuité territoriale et de viabilité économique. Un tel plan exacerberait l'échec des efforts antérieurs visant à rétablir la paix, précipiterait l'abandon de la solution des deux États et porterait un coup fatal à la cause d'une paix durable, aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

Toute solution doit donc être fondée sur un règlement juste avec des dispositions justes. Elle doit privilégier les droits et faciliter l'égalité et l'équité pour tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de la Palestine, notamment l'égalité souveraine entre les États. En conséquence, toutes les questions relatives au statut final, y compris les colonies de peuplement israéliennes illégales, le statut de Jérusalem et le droit des réfugiés à retourner dans leur patrie, doivent être réglées conformément au droit international.

Pour conclure, le 11 février est un jour historique dans l'histoire de l'Afrique du Sud, et en fait dans l'histoire des peuples opprimés du monde entier, car c'est en ce jour, il y a 30 ans, que Nelson Mandela a été libéré de prison après 27 années de captivité. Sa libération et son élection ultérieure à la plus haute fonction, celle de Président d'une Afrique du Sud unie et démocratique, ont démontré que ce qui, pour certains,

semblait être un conflit insoluble pouvait en fait être réglé. Que cela serve de leçon dans la quête de la paix entre les Palestiniens et les Israéliens.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, à l'occasion de la présidence belge. Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Président Abbas et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Je remercie également le Secrétaire général, M. Guterres, et M. Mladenov de leurs exposés.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le conflit israélo-palestinien a ravagé une région entière et d'innombrables vies. Ses répercussions se font sentir aujourd'hui encore dans tout le Moyen-Orient et partout dans le monde. Il est presque aussi vieux que le Conseil de sécurité et dure depuis beaucoup trop longtemps.

La position de longue date du Royaume-Uni concernant le processus de paix au Moyen-Orient est claire et n'a pas changé. Nous sommes pour un règlement négocié qui permette à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem comme capitale commune des deux États et un règlement juste, équitable, agréé et réaliste pour les réfugiés. L'attachement du Royaume-Uni aux résolutions du Conseil est inébranlable, et nous appuyons ce qu'a dit le représentant de l'Allemagne à propos de la sécurité d'Israël.

Il convient de reconnaître que le processus devant mener à une paix véritable est à l'arrêt. L'absence de dialogue risque de prolonger un vide politique qui ne fera qu'alimenter l'instabilité et l'extrémisme. Les Israéliens et les Palestiniens méritent mieux. Ils méritent un règlement durable garantissant la dignité et la sécurité de tous. Les Palestiniens méritent d'exercer leur droit à l'autodétermination et de vivre à l'abri de l'occupation. Les Israéliens méritent de vivre à l'abri de la crainte d'attaques terroristes à la roquette et un avenir caractérisé par une coopération fructueuse avec leurs voisins de la région. Cela ne sera possible qu'en se réengageant dans la voie des négociations et en parvenant à un règlement acceptable pour toutes les parties. Aucun autre chemin ne mène à la paix.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis les dernières négociations directes, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Il est de plus en plus difficile d'adopter une résolution sur la question, les colonies illégales se sont étendues et l'acrimonie entre factions palestiniennes s'est aggravée. Si nous attendons encore cinq ans pour réessayer, il n'en sera que plus difficile de parvenir à un règlement. Nos collègues américains ont présenté des propositions en vue de sortir de l'impasse, qui témoignent d'une volonté réelle de régler le conflit. Le Royaume-Uni ne pense pas que ces propositions représentent la fin du parcours, il espère au contraire qu'elles mèneront à une première étape. Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent à leur peuple respectif de les examiner attentivement.

Qu'il me soit permis de transmettre les salutations du Premier Ministre de mon pays au Président Abbas. Le Président Abbas prône depuis longtemps la paix et le dialogue. Nous ne l'avons pas oublié. Nous tous qui sommes réunis ici aujourd'hui comprenons que les propositions présentées par les États-Unis peuvent sembler très différentes de ce qui avait été envisagé jusqu'à présent. Il faudra du temps pour les digérer, et les membres du Conseil doivent y veiller. Le Président Abbas s'est dit très préoccupé par ces propositions, et c'est assurément son droit. C'est aux dirigeants israéliens et palestiniens qu'il revient de déterminer si ce plan répond ou non aux besoins et aux aspirations de ceux qu'ils représentent. Toutefois, en cas de désaccord ou même d'outrage, tout règlement passe nécessairement par le dialogue. Les propositions des États-Unis sont sur la table, et le Royaume-Uni compte sur les dirigeants palestiniens pour présenter leur propre vision d'un règlement et trouver un moyen de reprendre les négociations afin que leurs préoccupations soient prises en compte et examinées.

Je vais être claire : tout acte unilatéral de l'une ou l'autre des parties est inacceptable. Le Gouvernement britannique, notamment le Ministre des affaires étrangères dans sa récente déclaration en date du 31 janvier, a clairement fait part de sa profonde préoccupation au sujet des informations selon lesquelles Israël se préparerait à annexer certaines parties de la Cisjordanie. J'ai déjà dit au Conseil, et je le répète, que tout acte unilatéral de cette nature serait contraire au droit international et nuirait aux efforts renouvelés visant à relancer les négociations de paix. Nous espérons que le Président Abbas reprendra les négociations, mais s'il ne le peut, cela ne justifie pas une annexion. Toute modification du statu quo ne peut intervenir que sur la base d'un accord négocié entre les parties.

Je termine en réitérant la position du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères de mon pays. Il faut maintenant faire le premier pas dans la voie qui mène à la reprise des négociations. Il n'existe pas d'autre moyen d'aller de l'avant.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions tout d'abord le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration. Nous remercions également le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé sur la situation actuelle dans la région. Nous souhaitons la bienvenue au Président Mahmoud Abbas, à qui nous exprimons toute la gratitude et la considération du peuple dominicain. Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Philippe Goffin.

La République dominicaine, pays dont un des principes fondamentaux est le respect des droits de l'homme et du droit international, qui reconnaît un ordre juridique international garantissant le respect des droits fondamentaux à la paix, à la justice et au développement politique, social, économique et culturel des nations, et qui est attaché à la coexistence pacifique et à la solidarité entre les nations, appelle à la recherche d'une solution juste, durable et globale afin de répondre aux besoins légitimes des parties au conflit. À cet égard, la position de la République dominicaine, conformément aux principes susmentionnés, reste fondée sur le respect de la souveraineté et du droit à l'autodétermination des peuples ainsi que des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons donc notre plein appui à la solution des deux États, conformément aux diverses résolutions de l'ONU.

Pour parvenir à un accord entre les parties, la République dominicaine estime qu'il est vital de redoubler d'efforts en faveur de la réconciliation, avec l'accompagnement de la communauté internationale, afin de garantir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit d'Israël à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous considérons que c'est le seul moyen de parvenir à une paix juste et durable et de régler un conflit qui, depuis des décennies, éclipse la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas nécessaire d'adopter de nouvelles résolutions ou de revenir sur les sentiers battus. La République dominicaine reste attachée au cadre de référence fondé sur les résolutions pertinentes et les accords bilatéraux précédemment conclus entre Israéliens et Palestiniens. Nous encourageons les parties à favoriser un dialogue réel et à relancer les négociations afin d'élaborer un plan de paix sur la base des accords internationaux existants. En tant que communauté internationale, nous estimons que notre action collective doit viser à contribuer de manière impartiale et efficace à la recherche de solutions réelles, et nous réaffirmons la nécessité d'accentuer nos efforts et d'œuvrer inlassablement à la reprise d'un dialogue constructif fondé sur le respect mutuel, qui ouvre un nouveau chapitre vers la construction d'une paix véritable entre Israël et la Palestine.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il nous plaît de voir le Ministre belge des affaires étrangères, M. Goffin, présider cette séance du Conseil de sécurité et nous souhaitons la bienvenue au Président de la Palestine, M. Mahmoud Abbas. Nous remercions le Secrétaire général de l'ONU de sa déclaration et le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous souhaitons également la bienvenue Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit.

Nous sommes résolument convaincus et avons toujours réaffirmé que l'incapacité à régler la question palestinienne demeurait un des principaux facteurs d'instabilité au Moyen-Orient, car elle alimente les sentiments extrémistes et radicaux ainsi qu'un mécontentement général parmi les Palestiniens et les Arabes ordinaires. La Fédération de Russie continue d'appuyer un juste règlement de la question palestinienne sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, du mandat de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe, qui prévoient la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, à l'intérieur des frontière de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Notre vision d'un règlement palestino-israélien coïncide avec les évaluations arabes consolidées qui ont été énoncées dans le document final de la réunion ministérielle extraordinaire de la Ligue des États arabes, tenue le 1er février au Caire.

Dans une déclaration spéciale datée du 4 février, l'Union européenne a réaffirmé son plein attachement à la solution des deux États. L'actuelle Administration des États-Unis a tenté de proposer une autre façon de régler le conflit israélo-palestinien qui n'a que trop duré, mais la voie proposée ne tient pas compte des éléments fondamentaux du cadre juridique international universellement reconnu pour le processus de paix au

Moyen-Orient, tel que défini dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que dans l'Initiative de paix arabe.

Nous avons déclaré à maintes reprises que nous accepterions un plan de règlement qui soit mutuellement acceptable pour les deux parties. Mais que pouvons-nous faire lorsqu'une partie, la partie palestinienne, considère que le plan est injuste et refuse de l'accepter? Ce plan propose de régler certaines des questions clefs du statut final pour le territoire palestinien – les frontières, les colonies, Jérusalem-Est, les réfugiés et les questions fondamentales de sécurité – par le biais de concessions unilatérales.

Comment peut-on parvenir à un règlement équitable de manière unilatérale? Le seul aspect positif, étant donné la situation actuelle, c'est que le problème palestinien est revenu sur le devant de la scène politique internationale, après avoir été relégué au second plan pendant des années tandis que tout le monde attendait que les États-Unis dévoilent enfin leur initiative sur le Moyen-Orient, en pleine période de turbulences pour la région.

L'« accord du siècle », quoi qu'on puisse en penser, a appelé l'attention sur la nécessité urgente de régler la question palestinienne. Nous sommes convaincus que nous avons besoin d'une action collective et cohérente de la part de la communauté internationale pour parvenir à un règlement juste et durable pour le Moyen-Orient. Nous estimons que, compte tenu de l'évolution de la situation, il faut relancer les efforts du Quatuor de médiateurs internationaux, qui est le seul mécanisme reconnu par le Conseil de sécurité pour accompagner le processus de paix au Moyen-Orient. La Fédération de Russie, qui est membre du Quatuor, est prête à œuvrer en étroite coordination avec ses partenaires arabes, Israël, les Palestiniens et toutes les parties intéressées pour faciliter un compromis. Le plus important dans les circonstances actuelles, c'est de rassembler les Palestiniens autour de la défense des intérêts nationaux du peuple palestinien.

La Fédération de Russie s'efforce de rétablir l'unité interpalestinienne et salue les efforts déployés par nos collègues égyptiens à cette fin. Dans le cadre de nos contacts étroits avec les Palestiniens et les Israéliens, nous continuerons à les exhorter à adopter une approche constructive afin de parvenir à un accord sur une solution négociée à tous les problèmes en suspens. Nous relevons qu'en dépit de leurs divergences de vues, le Président Abbas et le représentant d'Israël, Danny Danon, ont tous deux parlé aujourd'hui de la nécessité de poursuivre les négociations. Nous aimerions y voir la possibilité de faire avancer le règlement du conflit au Moyen-Orient afin de parvenir à une solution juste. Dans ce contexte, nous réitérons notre proposition de mettre à disposition un lieu à Moscou pour des négociations directes entre les dirigeants d'Israël et de la Palestine.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

La résolution pacifique du conflit israélo-palestinien – l'un des plus vieux conflits à l'ordre du jour du Conseil – peut être un facteur de paix et de stabilité dans une région particulièrement troublée. Pour la Belgique, il est donc important que la communauté internationale renouvelle ses efforts en vue de contribuer à une paix globale, juste et durable entre Israël et la Palestine.

Notre position n'a pas changé. Avec ses partenaires de l'Union européenne, la Belgique a toujours défendu le fait qu'un processus de négociations crédible devait s'inscrire dans le respect du droit international, y inclus les résolutions pertinentes du Conseil. Il n'y a pas d'autre solution durable et réaliste pour répondre aux aspirations légitimes tant des Israéliens que des Palestiniens à une paix durable. Pour faciliter la négociation de cette solution, la communauté internationale a entériné des paramètres de départ. Qu'il me soit permis de les rappeler ici.

Premièrement, un accord sur les frontières des deux États, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de territoires définis d'un commun accord entre les parties. À cet égard, la Belgique considère que la politique de colonisation est illégale au regard du droit international et constitue un risque croissant pour la solution des deux États. Toute initiative crédible pour relancer le processus de paix doit s'accompagner de mesures visant à mettre un terme à cette colonisation. Toute annexion unilatérale constituerait par ailleurs une violation flagrante du droit international et un obstacle à la paix. Les déclarations récentes en ce sens sont dès lors extrêmement préoccupantes. L'Union européenne ne saurait reconnaître les changements apportés aux frontières d'avant 1967, y compris pour ce qui est de Jérusalem, que s'ils sont préalablement acceptés par les parties.

Deuxièmement, une solution juste, équitable et réaliste en ce qui concerne la question des réfugiés. Dans ce contexte, la Belgique continuera à soutenir

l'indispensable travail sur le terrain de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et appelle tous ses partenaires à faire de même.

Troisièmement, Jérusalem. Il faut trouver, par la négociation, un moyen de régler le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États qui fasse notamment droit aux aspirations de tous ses habitants.

Quatrièmement, des dispositions en matière de sécurité qui, pour les Palestiniens, respectent leur souveraineté et montrent que l'occupation est finie, et qui, pour les Israéliens, assurent leur sécurité, empêchent la résurgence du terrorisme et répondent efficacement aux menaces qui sont apparues dans la région et aux tentatives inacceptables de ceux qui cherchent à remettre en question l'existence même d'Israël.

Une solution durable implique un État d'Israël à la légitimité reconnue de tous les États et une Palestine indépendante, démocratique, d'un seul tenant, souveraine et viable, pour que les deux États puissent vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Ces paramètres touchent à des problématiques extrêmement sensibles. Toute contribution pour relancer une dynamique de négociation reste bienvenue, mais une remise en cause unilatérale de ces paramètres risque d'exacerber les tensions déjà fort présentes sur le terrain. Nous appelons donc toutes les parties à observer la plus grande retenue et à respecter le droit international.

La vision américaine a remis la question du conflit israélo-palestinien en haut de l'agenda politique et diplomatique et souligne l'urgence que la communauté internationale se remobilise pour créer un environnement propice à la reprise de négociations de bonne foi entre les parties.

Le conflit israélo-palestinien doit être résolu d'urgence dans le cadre d'un dialogue entre les parties, soutenu par le système multilatéral dont la communauté internationale s'est dotée depuis 1945 pour encadrer les relations entre ses membres, au sein duquel le Conseil assume, pour la Belgique, une responsabilité fondamentale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Aboul Gheit.

M. Aboul Gheit (*parle en arabe*) : C'est en ma qualité de Secrétaire général de la Ligue des États arabes que je m'adresse au Conseil à la suite de la réunion du Conseil des ministres de la Ligue, qui a pris la décision collective le 1er février de rejeter le plan de paix pour les Palestiniens et les Israéliens proposé par les États-Unis d'Amérique, le 28 janvier. Ce rejet n'intervient pas sans explication et ne s'est pas fait dans le vide.

En effet, il y a des données connues et constantes dans l'équation du conflit israélo-palestinien, en tête desquelles le grand déséquilibre dans le rapport de force sur le terrain entre une partie sous le joug de l'occupation et une autre partie, la Puissance occupante. Cela a été établi depuis des décennies, mais ce n'est qu'une partie de la question. En fait, le droit international est du côté du peuple palestinien. Le droit international, tel qu'incarné par le Conseil de sécurité et par les Nations Unies plus généralement, est l'appui le plus important dont bénéficient les Palestiniens dans ce conflit prolongé – même plus important que l'appui de leurs frères arabes.

Les Palestiniens, même avec l'appui de leurs frères arabes, n'ont pas d'autre choix que de tenir bon pour défendre tout d'abord leurs territoires, puis de faire appel au sens de la justice et de l'équité du Conseil. Les négociations directes, qui devaient déboucher sur une feuille de route en vue de la création d'un État palestinien souverain et indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, et ce depuis presque 50 ans, n'ont malheureusement abouti à rien.

La présentation par les États-Unis de leur plan a été précédée par des mesures proactives, comme l'a indiqué le Président Abbas, qui sont toutes susceptibles d'avoir un impact direct sur de nombreuses questions en suspens qui devaient être réglées par la voie des négociations conformément aux Accords d'Oslo, notamment le statut de Jérusalem et la question des réfugiés. Ces mesures visent clairement à régler ces questions au profit de la partie israélienne, avant toute négociation. En outre, ce plan a été présenté comme s'il était le résultat des négociations entre le médiateur et Israël. Comme nous l'avons entendu, les Palestiniens n'ont pas été consultés, et n'ont même pas été informés du contenu de ce plan, qui a des conséquences directes sur leur sort. Aujourd'hui, on exige d'eux qu'ils acceptent ce plan et s'y soumettent, ou qu'ils soient obligés par la suite d'accepter sa mise en œuvre unilatérale. C'est comme si ce plan avait été établi pour qu'il soit rejeté par les Palestiniens, par les Arabes et par les musulmans, et pour qu'il soit ensuite imposé unilatéralement, et ainsi, nous nous retrouverions devant une nouvelle édition du

plan de retrait unilatéral de la droite israélienne, mais sous un autre nom, à savoir la solution définitive. Cela va à l'encontre des principes d'une médiation neutre.

Sur le plan des principes, nous nous félicitons de l'intérêt du Gouvernement américain à rechercher un règlement politique à ce conflit. Nous saluons cette initiative. Cependant, force est de constater que ce plan va à l'encontre des principes établis par les États-Unis eux-mêmes comme base d'une solution définitive lorsqu'ils se sont engagés en faveur d'un règlement politique du conflit israélo-arabe il y a 40 ans. Au tout premier rang de ces principes, il y a le principe de la terre contre la paix, qui signifie la fin de l'occupation en échange de la sécurité, de la reconnaissance et du début de relations pacifiques.

Ce plan qui est proposé comprend de nouveaux paramètres qui peuvent être résumés comme suit : accorder les territoires, les colonies de peuplement, Jérusalem et la sécurité à Israël, puis la normalisation et la paix – à Israël également. Quant aux Palestiniens, ils devront se contenter d'un territoire démembré, sans souveraineté, sans Jérusalem et sans une solution acceptable à la question des réfugiés. Bref, cela ne revient même pas à une pleine autonomie, encore moins à un État indépendant.

Ce plan ne propose pas de solution de deux États, même s'il en fait mention. Ce qu'il propose est bien en deçà de cela. C'est un plan qui, essentiellement, propose de créer un seul État avec deux catégories de personnes : des citoyens jouissant d'une citoyenneté à part entière et une catégorie de résidents sans droits. Cette situation ne peut être qualifiée que de honteuse, un mot dont les échos ont été entendus dans cette salle, accompagnés de condamnations et de dénonciations. La communauté internationale acceptera-t-elle un nouvel apartheid au Moyen-Orient? En terre sainte?

La position arabe et palestinienne n'est pas une position de rejet juste pour le rejet. Il ne s'agit pas non plus de laisser passer une occasion, comme certains ne cessent de le dire, comme si nous étions heureux de vivre dans un cycle sans fin de conflits et de crises. Nous aussi, les Arabes, avons une proposition de paix, qui se base sur l'Initiative de paix arabe de 2002. Il s'agissait d'une initiative ferme, claire et simple présentée à Israël, en vue de la normalisation des relations avec 22 États arabes – si Israël mettait un terme à la colonisation et permettait la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale – , et qui prévoyait également un accord sur la question des réfugiés. Tels sont les principes d'une solution arabe. Notre initiative ne contient pas de détails parce que nous ne voulons pas imposer de détails. Nous voulons aider les deux parties à parvenir à une solution par la voie des négociations – je le répète, par des négociations entre les deux parties concernées.

Quant au plan américain, il sape le sens même des négociations. Il n'était pas nécessaire pour le médiateur de présenter une solution définitive dans les détails, alors que les deux parties ne le lui avaient pas demandé. Cela aurait dû être le fruit de négociations directes.

J'ai œuvré en faveur de la paix au Moyen-Orient pendant des décennies. J'en ai tiré une leçon importante, à savoir qu'il ne peut y avoir de paix durable entre deux parties si elle ne se base pas sur la justice. Il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient si cette paix signifie que l'une des parties reconnaît sa défaite et est forcée de se soumettre. Malheureusement, cela ne ferait que prolonger le conflit. Réduire à néant les aspirations nationales du peuple palestinien à la liberté et à l'indépendance tout en essayant de détruire son rêve national et de le pousser à se soumettre à un règlement injuste serait un grave péché sur la scène internationale, si la communauté internationale le permet.

Peut-être que le rapport des forces tel qu'il est aujourd'hui favorise l'émergence de telles idées. Cependant, il ne fait aucun doute que ces idées ne peuvent pas ouvrir la voie à une sécurité véritable, à une paix durable ou à une résolution historique d'un conflit qui dure depuis des décennies.

Nous demandons à la communauté internationale de préserver sa crédibilité et de faire respecter les principes qu'elle a établis et qu'il a demandé aux deux parties d'accepter. C'est sur ces principes que devaient se baser le règlement du conflit, et la majorité des Palestiniens ont cru en ces principes et ont lutté pour leur mise en œuvre au cours des trois dernières décennies, depuis la signature des Accords d'Oslo. Si ces principes étaient ignorés, la crédibilité de la communauté internationale serait en jeu et la position des Palestiniens, qui ont accepté la voie vers une paix juste et un règlement politique, serait affaiblie.

Enfin, j'ai été consterné d'entendre il y a quelque temps un appel clair à exclure le Président palestinien Abou Mazen, affirmant qu'il n'était pas un véritable partenaire pour la paix. Une telle rhétorique démontre de mauvaises intentions à l'encontre du Président palestinien et constitue un réel motif d'inquiétude.

Cette façon de penser reflète clairement un problème personnel, car je suis persuadé que si Abou Mazen ne signe pas, aucun autre Palestinien ne signera. Il s'agit là des ambitions et des droits d'un peuple et non d'un problème de leadership. J'ai entendu une rhétorique similaire il y a 15 ans, visant un autre Président palestinien. Tous deux ont rejeté la proposition et n'ont pas renoncé.

La séance est levée à 12 h 40.